

COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

(Éthique et déontologie)

Élu visé : **Bruno Tremblay**
Maire

Ville : **Beauharnois**

Date : **4 février 2020**

Citation en déontologie municipale

Monsieur Bruno Tremblay, maire, est, par la présente, cité en déontologie municipale devant la section juridictionnelle de la Commission municipale du Québec.

En effet, les renseignements en notre possession sont susceptibles de démontrer qu'il a commis plusieurs manquements aux règles prévues au *Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Beauharnois (Règlement no 2014-02)*, ci-après « le Code », alors qu'il était maire de la Ville de Beauharnois, à savoir :

Favoritisme

1. Entre le 9 janvier 2018 et le 19 mars 2018, il a agi de façon à favoriser de manière abusive, dans l'exercice de ses fonctions, les intérêts de Monsieur Miguel Faille, employé et vice-président du syndicat des employés de la ville, lorsqu'il a retardé le processus disciplinaire à son égard, en contravention à l'article 6.3.1 du Code;
2. Entre le 9 janvier 2018 et le 19 mars 2018, il a agi de façon à favoriser de manière abusive, dans l'exercice de ses fonctions, les intérêts de Monsieur Miguel Faille, employé et vice-président du syndicat des employés de la ville, lorsqu'il a entravé le processus disciplinaire à son égard, en contravention à l'article 6.3.1 du Code, plus particulièrement lors des événements suivants :
 - a) Le ou vers le 9 janvier 2018, lors d'une rencontre avec madame Julie Fortin, alors directrice générale, s'étant tenue avant une séance plénière;

- b) Le ou vers le 9 janvier 2018, lors d'une séance plénière, dans le cadre des discussions menées à cet égard;
- c) Le ou vers le 19 mars 2018, lors d'une séance plénière dans le cadre des discussions menées à cet égard;

Tentative d'influence

- 3. Le ou vers le 9 janvier 2018, lors d'une rencontre avec madame Julie Fortin, alors directrice générale, Monsieur Tremblay s'est prévalu de sa fonction pour influencer ou tenter d'influencer Madame Julie Fortin de façon à favoriser, d'une manière abusive, les intérêts de Monsieur Miguel Faille dans le cadre du traitement de son dossier disciplinaire, en contravention à l'article 6.3.2 du Code;
- 4. Le ou vers le 9 janvier 2018, lors d'une séance plénière, Monsieur Tremblay s'est prévalu de sa fonction pour influencer ou tenter d'influencer la décision du conseil municipal de façon à favoriser, d'une manière abusive, les intérêts de Monsieur Miguel Faille dans le cadre du traitement de son dossier disciplinaire, en contravention à l'article 6.3.2 du Code;
- 5. Le ou vers le 19 mars 2018, lors d'une séance plénière, Monsieur Tremblay s'est prévalu de sa fonction pour influencer ou tenter d'influencer la décision du conseil municipal de façon à favoriser, de manière abusive, les intérêts de Monsieur Miguel Faille dans le cadre du traitement de son dossier disciplinaire, en contravention à l'article 6.3.1 du Code;



Direction du contentieux et des enquêtes
Commission municipale du Québec

10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Édifice Thaïs-Lacoste-Frémond,
R.-C.17, aile Tour
Québec (Québec) G1R 4J3

Téléphone : 418 691-2014
1 866 353-6767

Télécopie : 418 644-4676

deontologie.municipale@cmq.gouv.qc.ca